



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 15 MARS 2017,
À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MALARTIC,
AU 901, RUE ROYALE, À 10 H**

Présents

M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre
M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic
Mme Jacline Rouleau, mairesse de la municipalité de Senneterre-paroisse
M. Réjean Guay, maire de la municipalité de Rivière-Héva
M. Carol Nolet, maire de la municipalité de Belcourt
Mme Sylvie Hébert, conseillère déléguée de la ville de Val-d'Or

Également présents

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice, Service du développement local et entrepreneurial
M. Christian Riopel, directeur, Service administratif et directeur général adjoint
M. Mario Sylvain, directeur, Service de l'aménagement
M. Marco Veilleux, directeur, Service de l'environnement
M. Louis Bourget, directeur général et secrétaire-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de M. Pierre Corbeil, préfet et maire de la ville de Val-d'Or, la séance est ouverte à 10 h 05.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général fait la lecture de la correspondance reçue.

2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2017

Résolution # 063-03-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-déposé :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Direction générale;
 - 2.01 Correspondance;
 - 2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2017;
 - 2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017;
 - 2.04 Appui à la stratégie régionale pour le support des communautés au programme Brancher pour innover;
- 3.0 Service du développement local et entrepreneurial;
 - 3.01 Politique d'accueil des nouveaux arrivants de la Vallée-de-l'Or - Approbation;
 - 3.02 Dépôt d'une demande au Programme *Mobilisation et diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Approbation;
 - 3.03 Signature des actes légaux et administratifs de la MRCVO pour la directrice du Service du développement local et entrepreneurial - Autorisation;
 - 3.04 Support financier – Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue - Approbation;
 - 3.05 Renouvellement FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals de la MRCVO - Approbation;
 - 3.06 Renouvellement FDT - Fonds Jeunesse de la MRCVO - Approbation;



- 3.07 FDT - Fonds jeunesse – Camp d'été étudiant – École d'Entrepreneurship de Beauce - Approbation;
- 3.08 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals MRC - Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue – Approbation;
- 3.09 Rapport annuel 2016 du Service du développement local et entrepreneurial - Dépôt;

- 4.0 Service administratif;
 - 4.01 Dépôt RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en février 2017 (MRC seulement);
 - 4.02 RF – Suivi – Réserve financière au 31 mars 2017 – MRCVO-FDT;
 - 4.03 RH – Offre d'emploi 2017-07 – Préposé à l'écocentre de Malartic régulier à temps partiel – Engagement - RETIRÉ;
 - 4.04 RH – Offre d'emploi 2017-03 – Préposé à la collecte des matières résiduelles permanent – Engagement de M. Brandon Bérubé;
 - 4.05 RH – Offre d'emploi 2017-04 – Préposé à la collecte des matières résiduelles temporaire – Engagement de M. Antoine Robert-Diamond;
 - 4.06 RM – Entente ADM-2017-004 concernant l'entente de service : greffière avec la Ville de Senneterre;
 - 4.07 RM – Entente ADM-2017-005 concernant l'entente de service: Webmestre avec la Ville de Malartic;
 - 4.08 RM – Entente ADM-2017-006 concernant l'entente de service : technicien en informatique avec la Ville de Malartic;
 - 4.09 RM – Entente ADM-2017-007 concernant l'entente de service : technicien en informatique avec la Ville de Senneterre;
 - 4.10 RM – Entente ADM-2017-008 concernant l'entente de service : technicienne en santé et sécurité au travail avec la Ville de Malartic;
 - 4.11 RM – Entente ADM-2017-009 concernant l'entente de service : technicienne en santé et sécurité au travail avec la Ville de Senneterre;
 - 4.12 RM – Entente ADM-2017-010 concernant l'entente de service : urbaniste avec la Ville de Senneterre;
 - 4.13 RM – Soumission ADM-2017-011 concernant les essais qualitatifs sur le béton pour l'agrandissement du 42, place Hammond - Octroi;
 - 4.14 RM – Soumission ENV-2017-008 concernant l'acquisition d'une radio avec base pour le garage de l'édifice Yvon Frenette - Octroi;
 - 4.15 RM – Soumission ENV-2017-009 concernant l'acquisition de 4 conteneurs 8 vg³ et de 4 conteneurs 6 vg³ en métal – Octroi;
 - 4.16 RM – Soumission ENV-2017-010 concernant l'acquisition de 4 conteneurs 8 vg³ et de 4 conteneurs 6 vg³ en polyéthylène extra-robuste - Octroi;
 - 4.17 RM – Entente ADM-2017-012 concernant l'entente de service : agente de communication avec la Ville de Malartic;
 - 4.18 RM – Soumission ENV-2017-011 concernant les services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture à l'édifice Yvon Frenette – Octroi;
 - 4.19 RH – Congrès 2017 - Association des aménagistes régionaux du Québec (l'AARQ) – Participation M. Mario Sylvain;
 - 4.20 RH – Congrès 2017 (COMBEQ) – Participation Mme Jacinthe Pothier;
 - 4.21 RM – Soumission ADM-2017-013 concernant le filage réseau du 42, place Hammond – REPORTÉ;
 - 4.22 RM – Soumission ENV-2017-012 concernant le transport de copeaux – Octroi;
 - 4.23 RF – Fermeture – Comptes à recevoir 2016;
 - 4.24 RM – Soumission FOR-2017-002 concernant la coupe d'arbres sur 9 hectares du bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier – Octroi;
 - 4.25 RH – Perte d'emploi administrative – Salarié # 620;

- 5.0 Service de l'aménagement;
 - 5.01 Aménagement – Adoption du règlement # 318-11-16 - REPORTÉ;
 - 5.02 Aménagement – Dossier villégiature;
 - 5.03 Agriculture – Gestion des risques en Abitibi-Témiscamingue;



5.04 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 2017-06 de la Ville de Val-d'Or

5.05 Foresterie - Vente de bois sans preneur;

6.0 Service de l'environnement;

7.0 Rapport d'activité des divers comités;

8.0 Affaires nouvelles;

8.01 Projet Extension Malartic de la Mine Canadian Malartic - Appui;

9.0 Questions du public;

10.0 Levée de la séance.

Adoptée

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017

Résolution # 064-03-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017.

Adoptée

2.04 Appui à la stratégie régionale pour le support des communautés au programme Brancher pour innover

Résolution # 065-03-17

ATTENDU QUE Québec et Ottawa ont mis en place des programmes pour développer et améliorer le service Internet haute vitesse pour les milieux ruraux ou mal desservis;

ATTENDU QUE l'optimisation de la desserte Internet haute vitesse est un défi de taille prioritaire pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE l'accessibilité à un service Internet rapide et fiable sur l'ensemble du territoire constitue un incontournable lorsque l'on parle du développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE pour être admissible, le fournisseur de service Internet doit démontrer clairement que la zone ciblée par le projet proposé n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et soumettre de la documentation confirmant le support des collectivités touchées par le projet.

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution;

- ◆ Que la MRC de La Vallée-de-l'Or participe à la mise en place d'une stratégie régionale d'appui pour mettre à jour les données sur l'accès Internet haute vitesse et confirmer le support des collectivités mal desservies.

Adoptée

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 Politique d'accueil des nouveaux arrivants de la Vallée-de-l'Or - Approbation

Résolution # 066-03-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver la révision de la Politique d'accueil des nouveaux arrivants de la Vallée-de-l'Or 2017, élaborée par le comité de suivi de la politique de la Vallée-de-l'Or.

Adoptée



3.02 Dépôt d'une demande au Programme Mobilisation - Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Approbation

Résolution # 067-03-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement, d'approuver le dépôt d'une demande au Programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à l'intention des MRC, dans le but d'amorcer une stratégie de concertation portant sur le recrutement de la main-d'œuvre immigrante.

Adoptée

3.03 Signature des actes légaux et administratifs de la MRCVO pour la directrice du Service du développement local et entrepreneurial - Autorisation

Résolution # 068-03-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement, après recommandation des membres du Comité d'Orientation et d'Investissement économique de la MRC (COIE), en plus du directeur général de la MRC, d'autoriser la directrice du Service du développement local et entrepreneurial de la MRC à signer les contrats, les protocoles d'entente, à appliquer les actes légaux et actes administratifs suivants de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ Autoriser un moratoire de versements sur prêt d'une entreprise;
- ◆ Signer les lettres d'acceptation et de refus de la mesure Soutien au travail autonome (STA) en collaboration avec Emploi-Québec;
- ◆ Signer les documents de quittance notariée sur les programmes de financement de la MRC;
- ◆ Signer les documents légaux portant sur la cession de rang financier sur prêt;
- ◆ Signer les lettres d'autorisation et de refus des aides financières sous la responsabilité du Service du développement local et entrepreneurial;
- ◆ Signer les conventions de prêt et conventions d'aide financière non remboursables sous la responsabilité du Service du développement local et entrepreneurial;
- ◆ Délégation de pouvoir pour l'autorisation d'une aide financière via le Fonds de séduction de la MRCVO (maximum 1 500 \$).

Adoptée

3.04 Support financier – Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue - Approbation

Résolution # 069-03-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement, après recommandation du comité de priorisation MRC, d'approuver une aide financière non remboursable de 10 000 \$ provenant du *Fonds de mise en valeur du territoire* à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue afin de supporter l'organisme dans son rôle de porte-parole de la forêt boréale de l'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée

3.05 Renouvellement FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals de la MRCVO - Approbation

Résolution # 070-03-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement, après recommandation du comité de priorisation MRC, d'approuver les modifications ainsi que le renouvellement du FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals pour un budget totalisant une somme de 30 000 \$, et ce, pour l'année financière du FDT du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée



3.06 Renouvellement FDT - Fonds Jeunesse de la MRCVO - Approbation

Résolution # 071-03-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement, après recommandation du comité de priorisation de la MRC, d'approuver les modifications ainsi que le renouvellement du FDT - Fonds Jeunesse pour un budget totalisant une somme de 20 000 \$, et ce, pour l'année financière du FDT du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée

3.07 FDT - Fonds jeunesse – Camp d'été étudiant – École d'Entrepreneurship de Beauce - Approbation

Résolution # 072-03-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu majoritairement d'octroyer une aide financière de 2 500 \$ permettant à un(e) étudiant(e) âgé(e) de 16 à 18 ans et provenant d'un des 3 pôles de la MRCVO d'améliorer ses connaissances entrepreneuriales dans le cadre d'un camp d'été 2017 de l'école d'Entrepreneurship de Beauce, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

M. Jean-Maurice Matte demande le vote :

Résultat du vote

Municipalité	Nombre de voix	Population 2017 décret 1099-16	Pour	Contre
Belcourt	1	233		1
Malartic	2	3 275	2	
Rivière-Héva	1	1 600		1
Senneterre-paroisse	1	1 188		1
Senneterre-ville	1	2 885		1
Val-d'Or	5	32 897	5	
TNO	---	345	---	---
Total	11	42 423	7/11	4/11

Résultat du vote à la double majorité

Première majorité (nombre de voix) : Atteinte oui non

Deuxième majorité (population) : Atteinte oui non

Adoptée à la majorité

3.08 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals MRC - Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue - Approbation

Résolution # 073-03-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement, après recommandation du comité de priorisation MRC, d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ au Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue permettant de tenir son festival dont la programmation des activités se déroulera exclusivement à Val-d'Or du 15 au 19 mars 2017 et qui aura pour but de susciter un mouvement d'intérêt pour la danse par la création, la diffusion et la formation, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée



3.09 Rapport annuel 2016 du Service du développement local et entrepreneurial - Dépôt

Résolution # 074-03-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement, d'approuver le dépôt du Rapport annuel 2016 du Service du développement local et entrepreneurial de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF

4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en février 2017 (MRC seulement)

Dépôt de la liste des chèques émis à l'égard de la MRC seulement pour le mois de février 2017.

MRC de La Vallée-de-l'Or : 1 563 859,51 \$

Salaires : 167 637,69 \$

4.02 RF – Suivi – Réserve financière au 31 mars 2017 – MRCVO-FDT

Résolution # 075-03-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de réserver au fonds de la MRCVO-FDT :

- ◆ Une somme de 30 000 \$ pour le partenariat MRC-CALQ en référence à l'année 1 de 3.

Adoptée

4.03 RH – Offre d'emploi 2017-07 – Préposé à l'écocentre de Malartic régulier à temps partiel – Engagement

Point retiré

4.04 RH – Offre d'emploi 2017-03 – Préposé à la collecte des matières résiduelles permanent – Engagement de M. Brandon Bérubé

Résolution # 076-03-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser la MRC à engager M. Brandon Bérubé en tant que préposé à la collecte de matières résiduelles permanent au port d'attache de Val-d'Or à partir du 14 février 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.05 RH – Offre d'emploi 2017-04 – Préposé à la collecte des matières résiduelles temporaire – Engagement de M. Antoine Robert-Diamond

Résolution # 077-03-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'autoriser la MRC à engager M. Antoine Robert-Diamond en tant que préposé à la collecte de matières résiduelles temporaire au port d'attache de Val-d'Or du 20 mars au 19 août 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.06 RM – Entente ADM-2017-004 concernant l'entente de service : greffière avec la Ville de Senneterre

Résolution # 078-03-17

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en greffe;

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource au niveau du service du greffe;

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-004 avec la Ville de Senneterre concernant le partage des services d'une greffière :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.07 RM – Entente ADM-2017-005 concernant l'entente de service : webmestre avec la Ville de Malartic

Résolution # 079-03-17

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a besoin d'une ressource quelques heures par semaine pour la gestion de son site Web;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource au niveau du service d'un ou d'une webmestre;

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-005 avec la Ville de Malartic concernant le partage des services d'un webmestre :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.08 RM – Entente ADM-2017-006 concernant l'entente de service : technicien en informatique avec la Ville de Malartic

Résolution # 080-03-17

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en soutien informatique;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource en informatique;

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-006 avec la Ville de Malartic concernant le partage des services d'un technicien en informatique :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.09 RM – Entente ADM-2017-007 concernant l'entente de service : technicien en informatique avec la Ville de Senneterre

Résolution # 081-03-17

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en soutien informatique;

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource en informatique;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-007 avec la Ville de Senneterre concernant le partage des services d'un technicien en informatique :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.10 RM – Entente ADM-2017-008 concernant l'entente de service : technicienne en santé et sécurité au travail avec la Ville de Malartic

Résolution # 082-03-17

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource en santé et sécurité au travail;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-008 avec la Ville de Malartic concernant le partage des services d'une technicienne en santé et sécurité au travail :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.11 RM – Entente ADM-2017-009 concernant l'entente de service : technicienne en santé et sécurité au travail avec la Ville de Senneterre

Résolution # 083-03-17

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource en santé et sécurité au travail;

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-009 avec la Ville de Senneterre concernant le partage des services d'une technicienne en santé et sécurité au travail :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.12 RM – Entente ADM-2017-010 concernant l'entente de service : urbaniste avec la Ville de Senneterre

Résolution # 084-03-17

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource en urbanisme;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-010 avec la Ville de Senneterre concernant le partage des services d'une urbaniste :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.13 RM – Soumission ADM-2017-011 concernant les essais qualitatifs sur le béton pour l'agrandissement du 42, place Hammond - Octroi

Résolution # 085-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt # 315-10-16 concernant la rénovation du 42, place Hammond;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'accorder le contrat ADM-2017-011 à SNC Lavalin concernant les essais qualitatifs sur le béton pour l'agrandissement du 42, place Hammond au coût de 4 486,98 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.14 RM – Soumission ENV-2017-008 concernant l'acquisition d'une radio avec base pour le garage de l'édifice Yvon Frenette - Octroi

Résolution # 086-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-008 à Elcom Radio concernant l'acquisition d'une radio avec base pour le garage de l'édifice Yvon Frenette au coût de 1 059,20 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.15 RM – Soumission ENV-2017-009 concernant l'acquisition de 4 conteneurs 8 vg³ et de 4 conteneurs 6 vg³ en métal – Octroi

Résolution # 087-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-009 à Soudure J.M. Chantal inc. concernant l'acquisition de 4 conteneurs 8 vg³ et de 4 conteneurs 6 vg³ en métal, incluant le transport, au coût de 11 450,00 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.16 RM – Soumission ENV-2017-010 concernant l'acquisition de 4 conteneurs 8 vg³ et de 4 conteneurs 6 vg³ en polyéthylène extra-robuste - Octroi

Résolution # 088-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-00 à Durabac concernant l'acquisition de 4 conteneurs 8 vg³ et de 4 conteneurs 6 vg³ en polyéthylène extra-robuste, incluant le transport, au coût de 12 722,32 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.17 RM – Entente ADM-2017-012 concernant l'entente de service : agente de communication avec la Ville de Malartic

Résolution # 089-03-17

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a besoin d'une ressource quelques heures par semaine en communication;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent partager une ressource en communication;

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement de signer l'entente ADM-2017-012 avec la Ville de Malartic concernant le partage des services d'une agente en communication :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.18 RM – Soumission ENV-2017-011 concernant les services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture à l'édifice Yvon Frenette – Octroi

Résolution # 090-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-011 à Guy Boilard Architecte inc. concernant les services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture à l'édifice Yvon Frenette, au coût de 12 820,00 \$ (avant taxes);

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.19 RH – Congrès 2017 - Association des aménagistes régionaux du Québec (l'AARQ) – Participation M. Mario Sylvain

Résolution # 091-03-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement de la MRCVO, à assister au congrès 2017 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec les 19 et 20 avril 2017 à l'Hôtel Château Laurier, Québec :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.20 RH – Congrès 2017 (COMBEQ) – Participation Mme Jacinthe Pothier

Résolution # 092-03-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser Mme Jacinthe Pothier, aménagiste de la MRCVO, à assister au Congrès 2017 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) les 4, 5 et 6 mai 2017 au Hilton, Québec :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.21 RM – Soumission ADM-2017-013 concernant le filage réseau du 42, place Hammond

Point reporté

4.22 RM – Soumission ENV-2017-012 concernant le transport de copeaux – Octroi

Résolution # 093-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant le transport de copeaux de bois urbain broyé de l'enviroparc à l'usine de Produits forestiers Résolu de Gatineau et d'accorder le contrat ENV-2017-012 au plus bas soumissionnaire conforme :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.23 RF – Fermeture – Comptes à recevoir 2016

Résolution # 094-03-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de procéder à la radiation des comptes à recevoir suivants, ayant déjà des frais engendrés pour le recouvrement :

- ◆ Épicerie du Lac : 1 056,86 \$
- ◆ Morinc : 911,08 \$

Adoptée

4.24 RM – Soumission FOR-2017-002 concernant la coupe d'arbres sur 9 hectares du bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier – Octroi

Résolution # 095-03-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La-Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'accorder le contrat FOR-2017-002 à Foresterie D.G. inc. concernant la coupe d'arbres sur 9 hectares du bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier, numéro BEX 1692, au coût de 22 500,00 \$ (avant taxes);

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.25 RH – Perte d'emploi administrative – Salarié # 620

Résolution # 096-03-17

ATTENDU QUE le salarié #620 est conducteur de camion pour la MRC depuis le 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU QUE le salarié #620 a eu une suspension administrative de son permis de conduire du 11 juillet au 9 octobre 2015;

ATTENDU QUE le salarié #620 a eu une ordonnance d'interdiction de conduire du 29 mars 2016 au 29 mars 2017;

ATTENDU QUE l'article 11.01.J.2 de la convention collective convenue entre la MRC de la Vallée-de-l'Or et le Syndicat des Métallus stipule : « le salarié régulier, qui subit une perte ou une suspension de son permis de conduire pour une période ne dépassant pas douze (12) mois consécutifs, peut demander un congé sans solde pour la durée de ladite suspension. Ce congé sans solde lui est accordé en autant qu'il rencontre les conditions suivantes :

- i. C'est la première fois que son permis de conduire lui est retiré depuis son embauche par l'Employeur;
- ii. L'infraction ayant occasionné la perte ou la suspension du permis de conduire n'a pas été commise alors qu'il exerçait ses fonctions chez l'Employeur;
- iii. Il doit faire sa demande au plus tard dans cinq (5) jours suivant la suspension de son permis. »

ATTENDU QUE le salarié #620 a demandé un congé sans solde dans les cinq (5) jours suivant la suspension de son permis de conduire conformément à l'article 11.01.J.2;

ATTENDU QUE le département des sanctions de la SAAQ a informé la MRC que les véhicules conduits par le salarié #620 doivent être munis d'un antidémarréur éthylométrique du 29 mars 2017 au 29 mars 2018;

ATTENDU QUE l'installation d'un antidémarréur éthylométrique sur un ou des véhicules de la MRC nuirait voire empêcherait les opérations de la collecte des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement que le salarié #620 perde son emploi conformément à l'article 11.01.J. le 30 mars 2017 s'il ne peut démontrer qu'il peut conduire un camion de la MRC sans restriction :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

5.01 Aménagement - Adoption du règlement # 318-11-16

Point reporté

5.02 Aménagement – Dossier villégiature

Résolution # 097-03-17

ATTENDU QUE présentement le MERN poursuit le traitement de dossiers d'infraction en lien avec des baux d'abris sommaires non conformes et qu'il nous demande notre opinion pour la recevabilité des demandes de conversion de certains abris sommaires en baux de villégiature (dispersés);

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRCVO n'autorise l'implantation de la villégiature de type concentrée qu'en bordure de 31 cours d'eau sur l'ensemble de son territoire;



ATTENDU QUE la MRCVO a entamé l'analyse et la réflexion sur le statut des 31 cours d'eau ci-haut mentionnés ainsi que sur la possible inclusion de nouveaux cours d'eau;

ATTENDU QUE si des changements sont apportés au schéma à ce sujet, ils doivent être faits avec une vision d'ensemble et une analyse exhaustive de la situation des baux d'abris sommaires et de villégiature et que la MRC prépare actuellement un sondage pour obtenir, entre autres, l'avis des locataires d'abris sommaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ demande au MERN d'accorder un délai à notre MRC afin que nous puissions compléter notre analyse de la situation de la villégiature sur l'ensemble de notre territoire;
- ◆ s'engage à fournir les résultats de ses analyses ainsi que sa position et son orientation dans le développement de la villégiature d'ici le 31 mars 2018.

Adoptée

5.03 Agriculture – Gestion des risques en Abitibi-Témiscamingue

Résolution # 098-03-17

ATTENDU QUE la gestion des risques en agriculture est toujours pertinente. En effet, tel que le démontre une étude d'Agéco en 2015, les caractéristiques de la théorie du « problème agricole » sont toujours présentes et sont exacerbées par la globalisation des marchés, les changements climatiques, les considérations de biosécurité et la nécessité de répondre aux attentes sociétales;

ATTENDU QUE l'agriculture est un moteur économique important pour le Québec et ses régions. En décembre 2015, l'Abitibi-Témiscamingue comptait 534 fermes et le revenu total associé à leur production était de 123 M\$;

ATTENDU QUE selon l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, malgré des conditions de marché plus favorables, le secteur agricole de la région a affiché une certaine vulnérabilité selon les données de leur portrait économique de novembre 2016, soit :

- ◆ une baisse de 8 % du nombre de fermes de 2011 à 2015 (581 fermes à 534);
- ◆ une baisse de 32 % du revenu net de 2010 à 2014 (7,5 à 5,1 M\$);
- ◆ une baisse de 30 % des investissements en immobilisations de 2010 à 2016 (7,1 à 5 M\$);
- ◆ une baisse de 73 % du soutien à l'ASRA de 2011-2012 à 2014-2015 (23,6 à 6,3 M\$).

ATTENDU QUE dans son rapport final de décembre 2014 le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture recommande, entre autres :

- ◆ de corriger le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), afin qu'il couvre les réels coûts de production,
- ◆ de corriger Agri-Québec,
- ◆ de mettre en place des aides au soutien et au développement des entreprises dans les régions à potentiel agricole limité;

ATTENDU QUE la Financière agricole du Québec a dégagé des surplus suffisants en 2015-2016 pour appliquer les recommandations du Groupe de travail;

ATTENDU QUE tous les pays soutiennent leur agriculture, mais que le Québec et le Canada offrent un soutien inférieur à la moyenne de leurs principaux compétiteurs ainsi que de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est actuellement en consultation pour le renouvellement du prochain Cadre stratégique agricole;

ATTENDU QUE le soutien à l'agriculture est en décroissance, ce qui ne reflète pas l'importance économique du secteur pour le Québec et le Canada;



ATTENDU QUE pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue le potentiel de développement par la remise en état des friches est d'environ 100 000 Ha et que présentement ce sont 110 000 Ha qui sont cultivés;

ATTENDU QUE pour le territoire agricole de la MRCVO, ce potentiel de développement par la remise en état des friches est d'environ 5 529 Ha et que présentement ce sont 3 071 Ha qui sont cultivés;

ATTENDU QUE le climat de l'Abitibi-Témiscamingue mais particulièrement de l'Abitibi, limite le choix de cultures ou d'activités d'appoint payantes, tel que le maïs, le soya ou l'acériculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or appuie les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture et prioritairement pour l'Abitibi-Témiscamingue, soit de:

- ◆ Corriger Agri-Québec en augmentant de 3 % la contribution gouvernementale sur les ventes nettes ajustées, sans arrimage avec l'ASRA, et rendre admissibles toutes les entreprises de notre région à cette bonification, incluant celles sous gestion de l'offre;
- ◆ Mettre en place un programme d'aide aux investissements productifs;
- ◆ Effectuer les représentations nécessaires afin que la gestion des risques en agriculture soit la priorité du prochain Cadre stratégique agricole.

Adoptée

5.04 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 2017-06 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 099-03-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender la partie B de l'annexe A du règlement de zonage # 2014-14 en fixant à 4 plutôt qu'à 3 le nombre d'étages maximum autorisé à l'intérieur de la zone 686-Cb;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 2017-06 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

5.05 Foresterie - Vente de bois sans preneur

Résolution # 100-03-17

ATTENDU QU'à l'occasion, nous avons des volumes minimes d'essences qui ne respectent pas les paramètres d'usines (grosueur, longueur, type);

ATTENDU QUE certaines essences ne trouvent pas de preneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or puisse vendre ses essences sans preneur dans l'ordre d'importance suivant :

- ◆ Vente aux particuliers inscrits sur la liste par priorité du premier inscrit jusqu'au dernier au montant de 50,00 \$ la tonne;
- ◆ Vente des quantités non vendues aux entrepreneurs de nos chantiers au montant de 35,00 \$ la tonne (ceux-ci assument les coûts de transport).

Adoptée



6.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

7.0 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DIVERS COMITÉS

Nouvelles du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue de l'assemblée régulière tenue le 7 février 2017 à Rouyn-Noranda.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.01 Projet Extension Malartic de la Mine Canadian Malartic - Appui

Résolution # 101-03-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'appuyer la Ville de Malartic dans ses démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, afin que soit autorisé dans les plus brefs délais, le projet Extension Malartic de la Mine Canadian Malartic.

Adoptée

9.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Deux résidents de Lebel-sur-Quévillon interviennent sur le projet de conversion des baux d'abris sommaires en baux de villégiature dispersée.

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 102-03-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance ordinaire du 15 mars 2017, à compter de 10 h 35.

Adoptée

Pierre Corbeil
Préfet

Louis Bourget
Directeur général et
secrétaire-trésorier